

Arrêté

Générale

colonial

## Arrêté n° n°515 approuvant et rendant exécutoires les rôles des contributions directes.

n°515

Ministère  
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication  
2 mai 1947

Numéro JO  
n° 4 du 30/04/1947

Date du numéro  
30 avril 1947

### VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844 rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

**Vu** le décret du 20 décembre 1912 sur le régime financier des colonies et les actes modificatifs subséquents

**Vu** l'arrêté n° 946 du 24 décembre 1943 portant codification des dispositions réglementaires en vigueur en Côte française des Somalis, en ce qui concerne les contributions directes

**Vu** l'arrêté n° 1141 du 3 octobre 1945 modifiant le précédent, ci-après :

### TEXTE INTÉGRAL

Sont approuvés et rendus exécutoires les rôles des contributions directes désignés Rôle du 13 trimestre 1943; Impôt sur les transports.. 299 121 2 Rôle du 1° trimestre PM. Taxe sur les spectacles 10.112 Total général 297.233 Il est enjoint à tous les contribuables dénommés dans lesdits rôles, leurs représentants ou avants Cause, d'acquitter les sommes v contenues, à peine d'y être contraints par les voies de droit,

le gouverneurP.

**H SIRIEXH**